001-210102001-20230017-2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025 Publication : 26/06/2025

### DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2025

Délibération n° 033 - 2025

\_\_\_\_\_

Date de la convocation du Conseil Municipal: 12/06/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

<u>Membres présents à la séance</u> : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christophe DESMARIS) — Marie-Noëlle PRUDENT (Pouvoir à Christelle PERROUD) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre excusé : Mireille GROSSELIN – Stéphanie LAURENCIN

Membre absent: Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER – Fabrice THOMASSON

Membres présents à la séance : 11 Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre excusé: 2 Membres absents: 3

Secrétaire de séance : Sébastien RIGAUDIER

## <u>OBJET</u>: CONVENTION ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE ET LA SPL IN TERRA

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

**Considérant** l'évolution en cours du secteur situé autour de la Maison médicale, notamment avec le projet de rénovation-extension du bâtiment porté par les SCI propriétaires,

**Considérant** les démarches entreprises par la commune pour maîtriser le foncier de ce périmètre, avec notamment l'acquisition d'une maison rue des Carronières et la demande d'acquisition de l'ex-centre de tri, propriété du Département,

Considérant la nécessité d'inscrire ces évolutions dans une vision globale et cohérente à l'échelle du quartier, Considérant l'intérêt de mobiliser l'expertise de la SPL In Terra pour définir les futurs usages et orientations d'aménagement de ce secteur stratégique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments suivants :

Le secteur "Triangle Carronnière" connaît d'importantes mutations. Dans ce contexte, la commune souhaite mandater la SPL In Terra pour réaliser une étude de reprogrammation urbaine à l'échelle de l'îlot et de ses abords.

Cette étude, d'une durée de six mois, comportera :

- Un état des lieux et un diagnostic élargi du quartier,
- L'identification des problématiques et des enjeux,
- La production de scénarios d'aménagement (visuels, chiffrage, synthèse),
- Une mise en cohérence avec les projets connexes (Maison médicale, centre-bourg, place De Gaulle).

Le coût total de l'étude s'élève à 13 122 € HT.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé,

À l'unanimité des membres présents ou représentés

#### **DECIDE:**

- **DE CONFIER** à la SPL In Terra la réalisation de l'étude de reprogrammation urbaine du secteur "Triangle Carronnière" pour un montant de 13 122 € HT;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la SPL In Terra, ainsi que tous documents y afférents.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BREVET

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification. Le secrétaire de séance

Sébastien RIGAUDIER